

## **Communiqué de presse**

### **Le ministère doit se montrer à la hauteur**

De toute évidence, la décision de fermer les écoles a pris de court notre ministère. Si cette décision est une bonne mesure, recommandée par le corps médical et ayant fait ses preuves dans d'autres pays, encore faut-il qu'elle soit organisée. Nous sommes loin du « on est prêts » clamé avec obstination par le ministre. Encore la semaine dernière la protection des professeurs, des élèves, des usagers n'était pas assurée : pas de savon, d'essuies mains jetables partout, pas de distribution de gel, pas de désinfection systématique des locaux.

Si la fermeture des écoles met fin à une certaine cacophonie de mesures disparates et permet une meilleure protection de tous les personnels des écoles en première ligne avec les enfants, les instructions données localement aux enseignant.es sont trop souvent contradictoires avec le discours gouvernemental et parfois autoritaires et infantilisantes. Manque d'anticipation et manque de confiance dans les équipes enseignantes constituent un cocktail anxigène.

Dans la même journée de vendredi, les enseignants ont reçu ordre et contre ordre et n'ont pas été en capacité d'informer les familles avec clarté. Dès lundi, ils assureront bien évidemment la continuité d'une activité scolaire. Ils et elles le feront avec les moyens du bord et en étant respectueux des familles ne disposant pas d'ordinateurs ou d'internet.

Il est demandé aux écoles d'accueillir les enfants des personnels soignants, c'est la moindre des choses de s'entraider, et de contribuer à la permanence du service public de santé mais cela doit se faire avec un minimum de préparation et de mesures sanitaires de protection.

Le rôle de notre ministère est aussi d'assurer la continuité du service public en tenant compte des réalités : fracture numérique des familles, précipitation, manque de formation et de préparation...

Pour le SNUipp-FSU, le ministère doit se montrer à la hauteur des circonstances, en répondant à son obligation de protection de ses personnels, en assurant au mieux dans ces circonstances

exceptionnelles la continuité du service public et en offrant toutes les mesures sanitaires nécessaires à l'accueil des enfants du personnel soignant.

Paris le 15 mars 2020